COMITÉ
DE VIGILANCE
SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS

PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue le 20 fév. 2024 à 19 h

Présents

- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Stéphane Comtois**, directeur général d'Énercycle (Exploitant)
- **Johanne Champagne**, MRC de Maskinongé (MRC)
- **Marc Bastien**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)
- **Pierre-Alexandre Grenier**, Groupe Bellemare (organisme du milieu)
- **Martin Nolet**, citoyen

Observatrice
- **Julie Bourassa**, Énercycle

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence d'une présidence de comité, la secrétaire souhaite la bienvenue aux membres et propose que le comité nomme quelqu'un pour assurer l'animation de la réunion.

Après discussion, le comité nomme M. Pierre-Alexandre Grenier à titre de président du comité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Grenier lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter. La secrétaire demande l'ajout du point 5.2 Avis du 23 janvier 2024 et le retrait du point 11.2 en varia.

Il est proposé par M. Comtois et appuyé par M. Bastien d'adopter l'ordre du jour modifié.

Adopté à l'unanimité.

NON-ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2023

Aucune modification n'est demandée.

Il est proposé par M. Grenier et appuyé par Mme Daneau d'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Registre des plaintes d'odeurs – ajout de colonne : Deux colonnes ont été ajoutées au document du registre des plaintes pour préciser si le signalement est fondé (c'est-à-dire que l'odeur est attribuable aux installations du LET ou de l'usine de WAGA) ou non, ainsi que la nature de l'odeur.

5.2 Siège citoyen-observateur vacant – appel à candidatures via Carecity : L'information a été diffusée sur le canal de communication de la municipalité et deux candidatures ont été reçues. Il est proposé de vérifier si l'une des deux personnes souhaite se désister. Le cas échéant, l'autre sera confirmée. Autrement, un processus d'élection similaire à celui de la dernière fois sera mis en branle.

5. DÉPÔT ET SUIVI DES AVIS DE NON-CONFORMITÉ

6.1 Manquements au REIMR du 5 décembre 2023 : Un événement dans le dépassement de normes concernant l'eau traitée déversée dans la rivière est arrivé à l'été et l'automne 2022. À ce moment, Énercycle a transmis les explications au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), mais le dossier, plus d'un an plus tard, probablement en raison d'un changement d'inspecteur, a soulevé à nouveau des questions. Il s'agit d'une erreur de laboratoire associée à l'utilisation de méthode d'analyse pour les eaux souterraines, au lieu de ceux pour l'eau traitée usée rejetée à la rivière.

6.2 Dépassement des normes pour les eaux souterraines du 23 janvier 2024 : Des erreurs (dilution ou manipulation) en laboratoire seraient à l'origine du dépassement des normes en lien avec les eaux souterraines qui auraient eu un niveau très élevé de sodium et de coliformes fécaux. Une reprise de l'échantillonnage pour les coliformes a été réalisée quelques semaines après le premier échantillonnage et les résultats ont confirmé que la situation est conforme. Les résultats ont toujours été conformes autant pour le sodium que pour les coliformes et l'ont été durant l'année 2023.

Dans les 2 cas, les communications et explications ont été retransmises au MELCCFP.

NON-ADOPTÉ

6. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS

Depuis le 17 octobre, plusieurs puits horizontaux ont été mis dans la cellule 6. La cellule 4 où un affaissement provoquait une accumulation d'eau a été corrigée. Un appel d'offres a été lancé pour installer de 29 nouveaux puits, l'octroi est fait et les travaux devraient débuter dans les semaines qui suivent. Le déboisement a commencé pour préparer le terrain où sera construite l'usine de biométhanisation sèche et de compostage.

7. TONNAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES REÇUES ET PRÉVISIONS

Pour l'année 2023, le site d'enfouissement a reçu un peu plus de tonnage de matière que ce qui était prévu, soit 154 852 tonnes au lieu de 140 995 tonnes, ce qui est une bonne nouvelle.

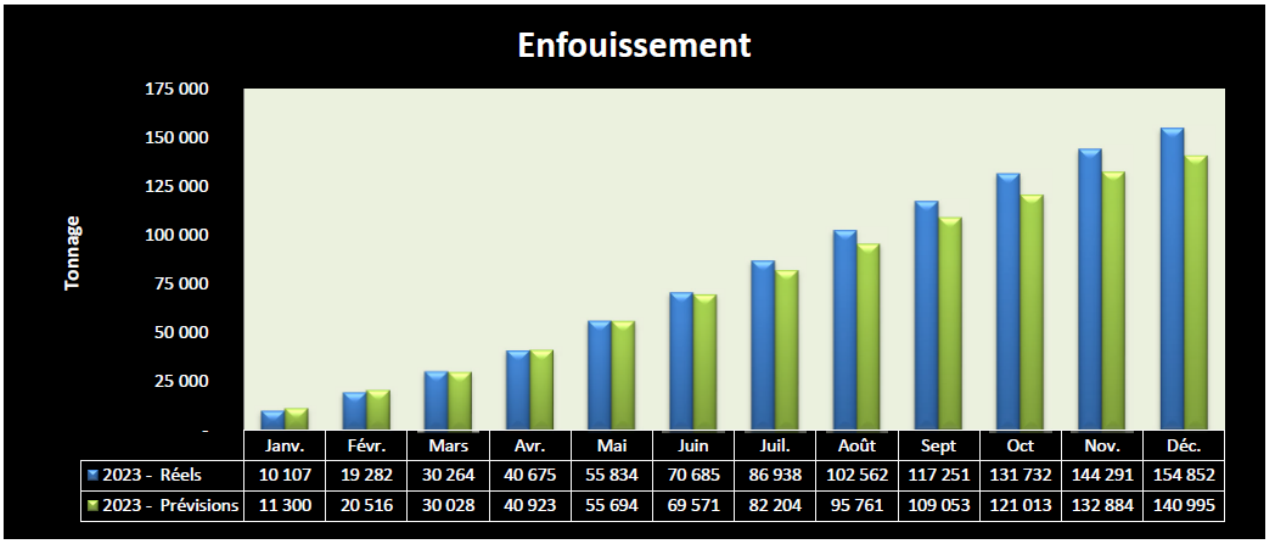

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov.	Déc.
2023 - Réels	10 107	19 282	30 264	40 675	55 834	70 685	86 938	102 562	117 251	131 732	144 291	154 852
2023 - Prévisions	11 300	20 516	30 028	40 923	55 694	69 571	82 204	95 761	109 053	121 013	132 884	140 995

Question : D'où vient le tonnage ?

Réponse : 85 000 tonnes viennent de la Mauricie et le reste est partagé entre des industries, commerces et institutions (ICI), l'Agglomération de La Tuque et la municipalité de L'Islet.

Question : Est-ce qu'il y a des matières qui viennent de la Beauce ?

Réponse : Non. Il peut y avoir des camions qui circulent venant de transporteurs de la Beauce, mais il s'agit de sous-traitants du Groupe Bellemare qui font des trajets entre Trois-Rivières et Saint-Étienne-des-Grès.

Question : Est-ce que les frais d'une tonne sont les mêmes selon la provenance de matière (ex. pour Trois-Rivières et pour L'Islet) ?

Réponse : Non. Si on veut couvrir nos frais fixes qui sont très élevés pour l'enfouissement, on se doit d'être attirant pour les autres municipalités externes à notre région et leur faire un prix compétitif.

NON-A

Question : Quel est l'intérêt pour la région de recevoir les matières venant de l'extérieur de la région si le site d'enfouissement se remplit plus vite ?

Réponse : Il faut faire la balance entre les frais fixent et la vitesse de remplissage des cellules. Il ne faut pas faire venir de matières résiduelles de l'extérieur en trop grande quantité pour la pérennité du site, mais juste assez pour garder le prix intelligent pour nos membres.

Pour les matières organiques, la performance est vraiment satisfaisante considérant l'écart entre le tonnage prévu (12 000 tonnes) pour l'année et le tonnage reçu (18 000 tonnes). La contamination n'est pas un problème, la population participe très bien.

Il y a des plaintes concernant les matières collées dans le fond du bac brun et les risques de bris des bacs lorsque les camions les secouent ou les cognent pour faire décoller le fond. Des communications ont été faites pour donner des trucs.

Le contrat pour la construction de l'usine a été octroyé en septembre dernier. Énercycle monte la demande d'autorisation ministérielle pour la construction et l'opération de l'usine pour le MELCCFP.

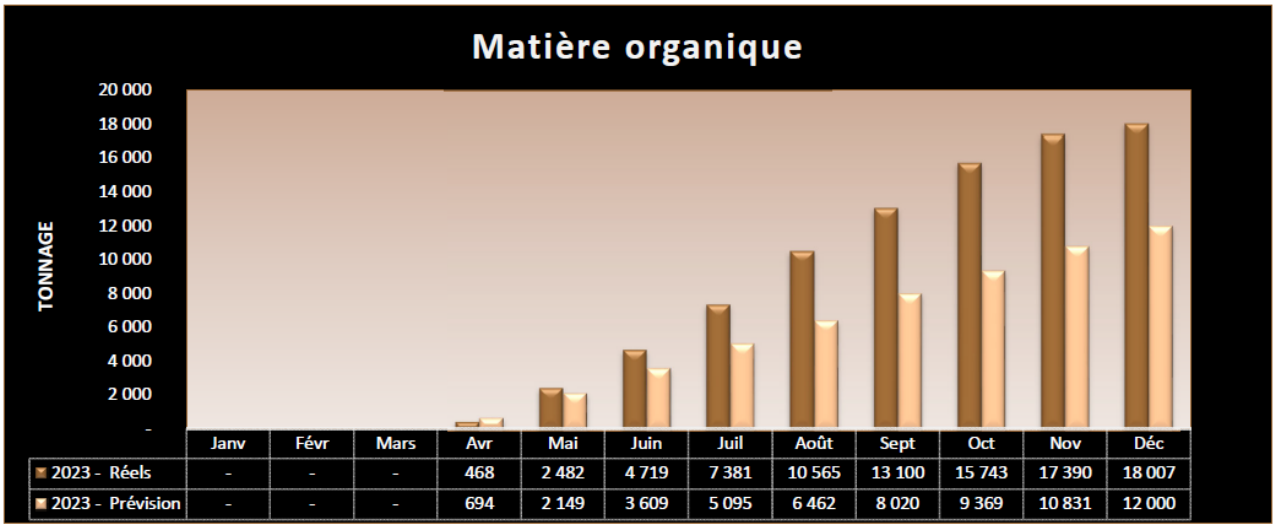

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2023 - Réels	-	-	-	468	2 482	4 719	7 381	10 565	13 100	15 743	17 390	18 007
2023 - Prévision	-	-	-	694	2 149	3 609	5 095	6 462	8 020	9 369	10 831	12 000

Question : Avez-vous approché les municipalités pour les encourager à changer la fréquence de la collecte des bacs noirs, considérant que le retrait des matières organiques diminue le volume des ordures ?

Réponse : Oui, des recommandations en ce sens ont été faites aux municipalités. Chacune est libre d'ajuster la fréquence des collectes. Du côté de la MRC de Mékinac, 7 municipalités sur 10 ont déjà choisi de réduire la collecte des ordures à une fois par mois. Dans d'autres municipalités, comme Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Édouard-de-Maskinongé, la collecte est aux deux semaines pour éventuellement être réduite encore.

8. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

17 plaintes d'odeurs ont été inscrites au registre depuis la dernière rencontre.

7 étaient associées directement aux opérations de WAGA qui est en rodage et s'améliore depuis plusieurs semaines.

5 plaintes, reçues dans la même semaine, sont associées aux opérations du LET et s'expliquent par plusieurs raisons (les nombreux épisodes de gel-dégel sur une même journée ont un effet sur la baisse de l'efficacité des puits de captage des biogaz). Énercycle ne peut pas contrôle les épisodes de gel-dégel, mais en implantant des puits de captages dans des zones où il n'y en a pas, les épisodes d'odeurs pourraient être moins nombreux.

Les autres plaintes ne sont pas fondées ou attribuables à d'autres nuisances que les opérations du LET et de WAGA.

Le MELCCFP par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), demande à Énercycle de limiter le plus possible les odeurs, mais ne l'oblige pas à les éliminer complètement, car ce n'est pas possible pour un site d'enfouissement. Par ailleurs, les odeurs sont généralement causées par le H_2S (odeurs soufrées d'œufs pourris). Ce gaz, même en très faible quantité, reste très odorant.

Les problèmes avec les étangs aérés de la municipalité restent aussi une source d'émission d'odeurs, mais ce ne sont pas les mêmes types d'odeurs.

Commentaire : Ce serait important qu'il y ait un suivi fait à la personne qui signale une odeur, pour que la population puisse comprendre la pertinence de faire une plainte.

Réponse : Lors d'un déplacement, la communication est faite directement auprès des citoyens qui font les signalements. Il pourrait y avoir une colonne de plus dans le registre des plaintes pour noter les interventions et correctifs à la suite des signalements. De cette manière, les membres du comité auraient une information plus juste des actions entreprises à la suite d'une plainte.

9. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

9.1 Usine WAGA Energy : l'entreprise est sur une bonne lancée depuis janvier. L'usine raffine bien le biogaz du LET pour l'injecter dans le réseau de gaz naturel renouvelable d'Énergir. La torchère peut fonctionner parfois, lorsque l'usine n'est pas capable de prendre tout le gaz ou doit suspendre des opérations temporairement.

Question : Est-ce qu'on peut avoir un représentant de l'usine présent aux réunions du comité de vigilance ?

Réponse : Pas pour l'instant. Mais la communication entre WAGA et Énercycle est très bonne. Il faut rappeler que WAGA a son propre certificat d'autorisation du MELCCFP et ses

NON-ADOPTÉ

activités ne sont pas soumises aux mêmes obligations que celles du LET. Donc, il n'y a pas de reddition à faire au comité de vigilance.

Question : Est-ce qu'il y a des pertes d'odeurs associées à l'usine ?

Réponse : Oui, il y a eu des difficultés dans la performance en décembre surtout. Énercycle pose des questions au besoin pour comprendre ce qui se passe. Les plaintes en lien avec ces opérations sont notées dans le registre des plaintes et un suivi sur les correctifs est réalisé.

9.2 Usine de biométhanisation sèche : le déboisement a été fait pour préparer le terrain pour la construction qui devrait idéalement débuter à l'automne 2024.

Question : Combien de temps les matières organiques vont rester sur la plateforme ?

Réponse : Un à deux jours, dans une aire de réception fermée sur une surface étanche dotée d'un système de ventilation.

9.4 Surveillance et vérification environnementale du biogaz : la prochaine campagne aura lieu au printemps 2024, elle est réalisée par une firme externe.

Les biogaz dans les cellules migrent vers le haut. Il faut qu'Énercycle s'assure que le biogaz ne dépasse pas les normes (500 ppm). Mais les opérations (ex. puits de captage des biogaz, la compaction des sols et le recouvrement journalier) fonctionnement bien pour capter le maximum et éviter des émissions de biogaz.

9.5 Vérification et calibrage du réseau de captage du biogaz : Cette vérification est faite à l'interne tous les jours et les 200 puits sont inspectés au moins une fois par semaine pour voir au respect des normes (concentration de méthane, azote, oxygène, etc.).

9.6 Surveillance environnementale du biogaz : La vérification des puits à l'extérieur des sites est faite pour s'assurer que le méthane ne se rende pas en dehors du périmètre du site.

10. ACTUALITÉ

Aucune.

11. VARIA

11.1 Siège citoyen-observateur vacant : le point a été traité dans le suivi du procès-verbal de la dernière rencontre.

NON-ADOPTÉ

12. PROCHAINE RENCONTRE

Le 11 mai 2024 à 19 h.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par M. Comtois et appuyé par Mme Daneau de lever la réunion à 20 h 21.

Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

NON-ADOPTÉ

Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
20 fév. 2024	**Registre de plainte des odeurs** : ajouter une colonne pour expliquer les actions à entreprendre pour corriger la situation. Responsable : Julie Bourassa	
	Siège du représentant citoyen – observateur : vérifier auprès des deux personnes intéressées s'il y a un désistement, sinon enclencher le processus d'élection. Responsable : Lauréanne Daneau	

NON-ADOPTÉ